Nations Unies A/CONF.222/4



Distr. générale 19 janvier 2015 Français Original: anglais

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Succès obtenus et difficultés rencontrées dans l'application des politiques globales en matière de prévention du crime et de justice pénale et stratégies visant à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et à favoriser le développement durable

Situation de la criminalité et de la justice pénale dans le monde

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 69/191, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer un tableau synoptique de la situation de la criminalité et de la justice pénale dans le monde en vue de le présenter au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, suivant la pratique habituelle.

Le présent rapport expose les principales constatations concernant les tendances mondiales et régionales pour différents types d'infractions. L'analyse des statistiques relatives aux homicides volontaires, aux meurtres sexistes de femmes et de filles, à la corruption, à la traite des personnes et à la criminalité liée aux espèces sauvages indique que c'est dans les pays où les niveaux de revenu sont les plus faibles que la sécurité et le bien-être des habitants sont les plus menacés. Les systèmes de justice pénale varient considérablement en termes d'efficacité et d'équité. Ces disparités existent à la fois entre différentes régions et au sein même des régions, et elles influent directement, en fonction du niveau de développement économique des pays, sur l'accès à la justice dont bénéficient les citoyens.

Au moment où la communauté internationale examine les propositions faites par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, ce document confirme qu'un certain nombre de cibles incluses dans les objectifs 5, 15 et 16 proposés par le Groupe de travail ouvert sont parfaitement appropriées pour faire du développement durable une réalité pour tous;

V.15-00370 (F)



^{*} A/CONF.222/1.

par ailleurs, grâce aux progrès accomplis par les institutions nationales et internationales, les indicateurs permettant de suivre les avancées dans la réalisation des cibles proposées sont de plus en plus fiables et disponibles.

Table des matières

I.	Intr	oduc	uction		
II.	Tendances internationales de la criminalité				
	A. Tendances de la criminalité aux niveaux mondial et régional				
	B.	Lie	ns entre criminalité, justice pénale et développement		
		1.	Homicide volontaire		
		2.	Meurtres sexistes		
		3.	Corruption		
		4.	Traite des personnes		
		5.	Criminalité liée aux espèces sauvages		
III.	Les systèmes de justice pénale				
	A.	Politiques de détermination des peines			
		1.	Population carcérale		
		2.	Détenus condamnés, par infraction principale et durée de la peine		
	B.	Efficacité			
		1.	Personnes soupçonnées et condamnées		
		2.	Taux de condamnation pour homicide		
		3.	Récidive		
	C.	Équité			
		1.	Détention provisoire		
		2.	Surpopulation carcérale		
		3.	Décès en prison		
		4.	Enfants en détention		
IV.	Améliorations apportées aux systèmes statistiques de suivi de la criminalité et de la justice pénale.				
V.	Conclusions et recommandations				
	A. Conclusions				
	D. Decommendations				

I. Introduction

- 1. L'année 2015 marque le moment de dresser le bilan des résultats obtenus concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et le point de départ d'un nouveau programme de développement.
- 2. Comme l'a souligné l'Assemblée générale dans sa résolution 68/188, l'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. En accord avec cette approche, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, dans sa proposition pour le programme de développement durable, a inclus des éléments relatifs à la sûreté et la sécurité publiques, à l'état de droit et à l'accès à la justice.
- 3. La capacité à suivre les progrès réalisés dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale sera déterminante dans la mise en œuvre du programme international de développement pour l'après-2015. Le présent rapport décrit et analyse les tendances affichées par toute une série d'indicateurs en matière de criminalité et de justice pénale, en mettant l'accent sur certains des domaines pour lesquels le Groupe de travail ouvert a proposé des buts et cibles de développement durable 1.
- 4. Le rapport expose les principales constatations concernant les tendances mondiales et régionales pour différents types de criminalité. L'analyse des statistiques relatives aux homicides volontaires, aux meurtres sexistes de femmes et de filles, à la corruption, à la traite des personnes et à la criminalité liée aux espèces sauvages indique que c'est dans les pays où les niveaux de revenu sont les plus faibles que la sécurité et le bien-être des habitants sont les plus menacés. Ce rapport souligne également le fait que les systèmes de justice pénale varient en termes d'efficacité et d'équité. Ces disparités existent à l'échelle régionale, et elles influent directement, en fonction du niveau de développement économique des pays, sur l'accès à la justice dont bénéficient les citoyens².

II. Tendances internationales de la criminalité

5. Les informations disponibles sur certaines formes de criminalité violente (homicide volontaire, vol qualifié et viol) indiquent qu'entre 2003 et 2013, le taux

Les domaines qui sont présentés dans ce document et dont l'évolution pourrait être surveillée au moyen d'indicateurs correspondent à l'objectif 5 (Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), à l'objectif 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et à l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes) (voir A/68/970 et Corr.1).

² Le présent rapport est basé sur les informations fournies par les États Membres dans le cadre de l'Enquête annuelle des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, administrée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), par d'autres sources gouvernementales officielles ou par des organisations internationales. Les résultats de l'Enquête, pays par pays, sont consultables à l'adresse www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html.

des infractions de ce type est resté relativement stable ou a légèrement baissé. Cette tendance mondiale résulte toutefois de tendances hétérogènes entre des régions et des pays à des niveaux de développement économique différents. Ce constat est particulièrement évident lorsqu'on examine les tendances et les caractéristiques récentes des homicides volontaires, qui affichent des taux faibles et à la baisse en Europe, en Asie et en Océanie (entre 2 et 4 pour 100 000 habitants, en moyenne) et des taux sensiblement plus élevés dans les Amériques (environ 16 pour 100 000 habitants en moyenne, avec des taux bien plus élevés en Amérique centrale et en Amérique du Sud).

- 6. En raison du manque de données, on ne dispose toujours pas d'évaluation exhaustive des meurtres sexistes de femmes et de filles. Cependant, les meurtres de femmes par des partenaires intimes ou des membres de la famille, indicateur indirect du meurtre sexiste de femmes et de filles, affichent un taux de prévalence similaire dans toutes les régions du monde, indépendamment des taux des autres types de violence meurtrière. Les informations disponibles indiquent que les pays à faible revenu sont touchés de façon disproportionnée par diverses formes de corruption, tandis que les flux de la traite des personnes et du trafic illicite d'espèces menacées ont généralement pour origine les pays en développement, les pays de régions plus riches étant leur destination finale.
- 7. Les tendances concernant certaines infractions contre les biens (cambriolage et vol de véhicules à moteur) sont plus complexes. La baisse régulière constatée au niveau mondial découle principalement de la tendance affichée par les pays à revenu élevé, tandis que des tendances diverses sont observées dans les pays à revenu intermédiaire et faible. Les formes de criminalité liées à la drogue ont suivi des évolutions différentes, et les infractions pénales relatives à la possession de drogues³, en particulier, sont en augmentation à l'échelle mondiale.

A. Tendances de la criminalité aux niveaux mondial et régional

8. Au niveau mondial, les infractions violentes pour lesquelles des données consignées par la police sont disponibles (homicide volontaire, vol qualifié et viol) ont légèrement baissé ces 10 dernières années (voir fig. 1). Cette baisse a été sensiblement plus prononcée pour les infractions contre les biens: les vols de véhicules à moteur ont presque diminué de moitié, et les cambriolages ont été réduits de plus d'un quart. Les infractions pénales liées au trafic de drogues sont restées relativement stables dans le temps, alors que celles liées à la possession de drogues ont connu une forte hausse depuis 2003 (13 % d'augmentation)⁴.

³ L'expression "possession de drogues" désigne les infractions pénales relatives à l'usage illicite de drogues et à leur possession en vue d'en faire usage.

⁴ Les tendances concernant les infractions criminelles enregistrées sont toujours à interpréter avec précaution, étant donné qu'une part significative et variable de ces infractions n'est pas détectée ou signalée. C'est particulièrement vrai pour le viol, infraction qui se caractérise par des niveaux de signalement très faibles: ainsi, une sensibilisation accrue à cette infraction peut parfois expliquer l'augmentation du nombre de cas signalés et entraîner par conséquent des taux plus élevés de signalement par les victimes et/ou de détection par les autorités. Les tendances concernant les infractions liées à la drogue peuvent traduire une évolution des niveaux et des caractéristiques du marché des drogues illicites, une modification des priorités des services de détection et de répression, ou ces deux éléments à la fois.

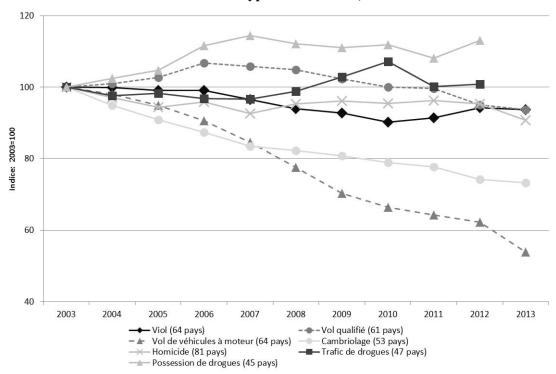


Figure 1
Tendances mondiales de certains types d'infractions, 2003-2013

Notes: Les tendances sont calculées à partir des taux de criminalité pondérés pour 100 000 habitants par rapport à l'année de référence 2003. Pour produire des estimations mondiales, les taux de criminalité estimés pour chaque région ont été pondérés en fonction du pourcentage de la population mondiale y vivant.

Les données relatives au trafic et à la possession de drogues correspondent essentiellement aux arrestations et poursuites réalisées pour ces types d'infractions.

9. Les tendances régionales concordent dans une certaine mesure avec la situation mondiale, même si des différences apparaissent dans l'intensité des baisses ou des hausses (fig. 2). Dans les Amériques, au cours de la décennie 2003-2013, les taux relatifs à plusieurs des infractions examinées ont connu des fluctuations modérées ou ont légèrement baissé, à l'exception des vols de véhicules à moteur, qui ont sensiblement diminué. En Europe, la tendance à la baisse des taux de diverses formes de criminalité a été plus marquée, sauf pour les infractions liées à la possession de drogues et au viol, qui ont augmenté. En Asie et en Océanie, les baisses observées pour les infractions contre les biens ne se sont pas toujours accompagnées de tendances similaires pour les infractions violentes et les infractions liées au trafic de drogues ont fortement augmenté ces dernières années.

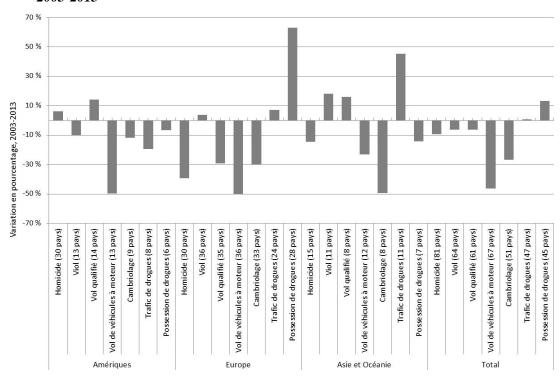


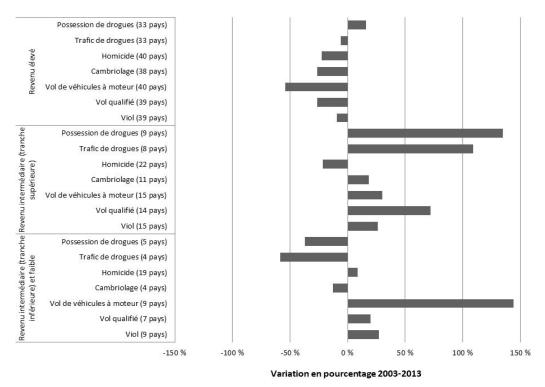
Figure 2 Variation en pourcentage de différents types d'infractions, par région, 2003-2013

Note: Les variations en pourcentage sont calculées sur la base des taux pour 100 000 habitants. Les derniers chiffres concernant le trafic et la possession de drogue sont, pour toutes les régions, ceux de 2012. Les derniers chiffres pour l'Asie et l'Océanie, concernant tous les types d'infractions, sont ceux de 2012.

10. La figure 3, qui fournit un autre outil d'analyse des tendances de la criminalité, examine l'évolution des taux de criminalité en fonction du niveau de revenu des pays⁵. Au cours de la période 2005-2013, les pays à revenu élevé ont indiqué des tendances à la baisse tant pour les infractions violentes que pour les infractions contre les biens, tandis que les pays dont le revenu se situe dans la tranche supérieure des revenus intermédiaires ont constaté des tendances à la hausse pour la plupart des infractions, à l'exception des homicides, et les pays dont le revenu est faible ou situé dans la tranche inférieure des revenus intermédiaires ont observé des tendances diverses. Même s'il faudrait également tenir compte des différences relatives à la qualité des données et aux pratiques policières, ces données suggèrent que les tendances de la criminalité observées durant ces 10 dernières années sont liées au niveau de revenu des pays.

⁵ Voir la classification des pays par niveaux de revenu établie par la Banque mondiale (http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups).

Figure 3 Variation en pourcentage de différents types d'infractions, selon les niveaux de revenu des pays, 2003-2013



Note: Les variations en pourcentage sont calculées sur la base des taux pour 100 000 habitants. Les derniers chiffres relatifs au trafic et à la possession de drogue sont, pour toutes les régions, ceux de 2012.

11. Pour quelques pays d'Europe et des Amériques, il est possible de comparer les tendances établies pour certaines infractions sur la base des enquêtes de victimisation avec celles établies à partir des données de la police (voir fig. 4). Si les deux sources indiquent des tendances similaires pour le vol de voitures, les données issues des enquêtes de victimisation font apparaître des taux de criminalité plus élevés pour le cambriolage et le vol qualifié. Le nombre de pays pour lesquels ces deux types de données sont disponibles est encore trop limité pour pouvoir effectuer des évaluations plus générales, mais l'échantillon dont on dispose montre clairement que l'analyse des tendances de la criminalité pourrait changer de façon significative si davantage d'informations statistiques fondées sur des enquêtes de victimisation étaient disponibles.

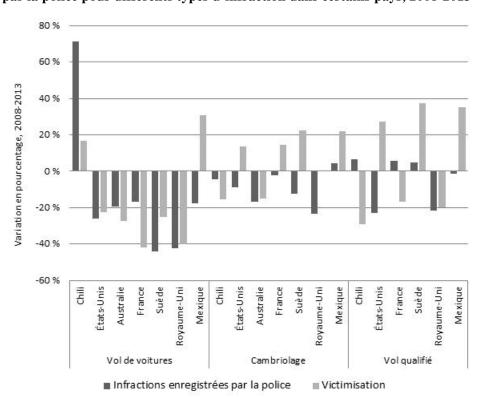


Figure 4
Variation en pourcentage des taux de victimisation et d'infractions enregistrées par la police pour différents types d'infraction dans certains pays, 2008-2013

Note: Les données relatives à la victimisation correspondent au nombre de victimes pour 100 000 habitants (prévalence), sauf pour les États-Unis d'Amérique, où elles correspondent au nombre d'infractions (incidence). Les données relatives au vol qualifié ne sont pas disponibles pour l'Australie. Les données concernant le Mexique sont celles de la période 2010-2013.

B. Liens entre criminalité, justice pénale et développement

- 12. Il existe des arguments irréfutables qui permettent de conclure que la criminalité et la justice pénale sont étroitement liées au développement⁶. Comme l'a reconnu le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, la réduction de différentes formes de criminalité qui sont sources de violence, de dégradation environnementale ou de détournement de ressources financières devrait faire partie intégrante des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées (voir A/68/970 et Corr.1).
- 13. Certains faits indiquent qu'il existe un lien entre les homicides et le développement socioéconomique, et que le développement souffre des effets de la

⁶ ONUDC, Accounting for Security and Justice in the Post-2015 Development Agenda (Vienne, octobre 2013).

corruption, notamment du détournement de fonds publics, de la concurrence déloyale, des surcoûts appliqués aux utilisateurs de services, de la diminution de la confiance des citoyens et de l'affaiblissement de l'état de droit. Ces facteurs ont poussé la communauté internationale à s'attaquer vigoureusement à la corruption, comme en attestent l'adoption et la ratification quasi universelle de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

14. Les sections ci-après présentent une analyse des tendances dans certains domaines que le Groupe de travail ouvert a jugé utile de prendre en compte pour le programme de développement: les homicides (l'une des composantes de la violence dont il est question dans la proposition d'objectif 16, cible 16.1), les meurtres sexistes (objectif 5, cible 5.2), la corruption (objectif 16, cible 16.5), la traite des personnes (objectif 5, cible 5.2; et objectif 16, cible 16.2) et la criminalité liée aux espèces sauvages (objectif 15, cible 15.7). D'autres éléments pertinents pour réaliser un suivi concernant les cibles que le Groupe de travail ouvert a fixées dans le cadre de l'objectif 16 figurent à la section III, consacrée aux systèmes de justice pénale; ces données, qui portent notamment sur le pourcentage de détenus en détention provisoire, le niveau de surpopulation carcérale, le taux de morts violentes dans les prisons et le taux d'enfants en détention, constituent des indicateurs du caractère équitable des systèmes de justice pénale tels qu'envisagés dans la cible 16.3 de l'objectif 16 (état de droit et accès à la justice dans des conditions d'égalité).

1. Homicide volontaire

- 15. L'analyse des tendances en matière d'homicide volontaire est importante pour comprendre les niveaux et les caractéristiques de cette infraction, mais elle sert également souvent d'indicateur pour mesurer les niveaux de violence. Ces 10 dernières années, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'est efforcé d'améliorer la disponibilité et la qualité des informations relatives à l'incidence des homicides, à leurs victimes et à leurs auteurs, ce qui s'est traduit par la publication de deux éditions de l'Étude mondiale sur l'homicide (2011 et 2013).
- 16. En se basant sur les données communiquées par 219 pays et territoires, l'ONUDC estime qu'en 2012, environ 437 000 personnes à travers le monde ont été victimes d'homicides volontaires, ce qui correspond à un taux d'homicides mondial de 6,2 pour 100 000 habitants⁷.
- 17. La figure 5, qui présente les niveaux régionaux d'homicides volontaires (taux pour 100 000 habitants) pour les années 2008 à 2013, indique qu'au cours de cette période, les taux les plus élevés ont invariablement été enregistrés dans les Amériques et les plus bas en Europe et en Asie et Océanie.

Voir ONUDC, Étude mondiale sur l'homicide 2013: tendances, contextes, données (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.14.IV.1). L'Organisation mondiale de la Santé a publié une estimation légèrement plus élevée du taux d'homicides mondial pour 2014 (6,7 pour 100 000 habitants) (voir Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour le développement et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde, Genève, 2014). Cet écart s'explique principalement par l'utilisation de méthodes d'estimation et de sources différentes (données provenant du secteur de la santé publique et non de la justice pénale).

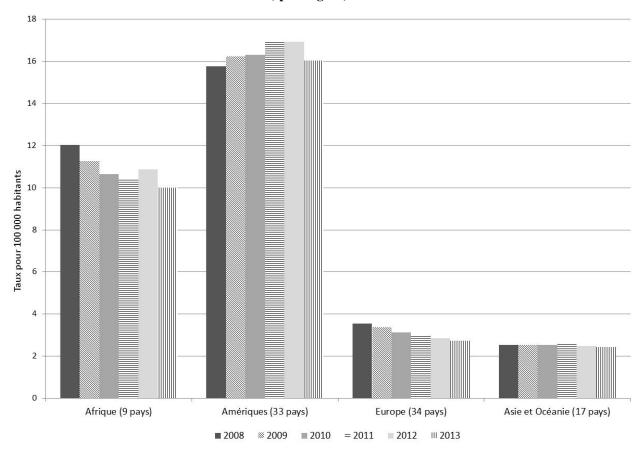


Figure 5 **Tendances des taux d'homicides, par région, 2008-2013**

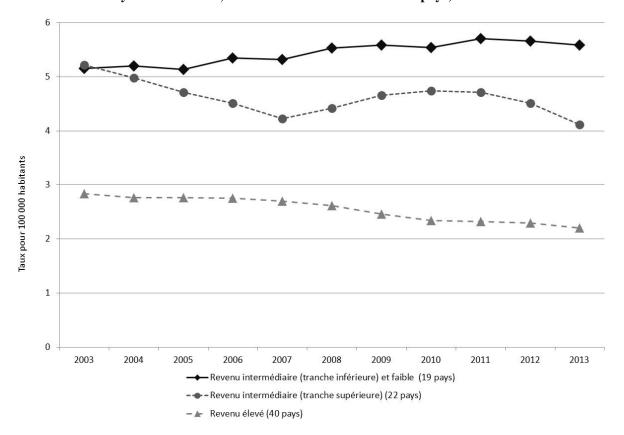
Sources: Statistiques de l'ONUDC sur les homicides et Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

- 18. Le lien entre les homicides et les niveaux de développement socioéconomique a longtemps été mis en avant par les recherches criminologiques et, plus récemment, par un certain nombre de rapports s'intéressant aux facteurs qui entravent le développement⁸. Ces travaux indiquent en particulier que des facteurs tels que l'inégalité, la pauvreté et la faiblesse de l'état de droit sont liés à la violence, aussi bien en temps de conflit qu'en dehors de tout conflit.
- 19. Ce lien est confirmé par les tendances récentes: les taux d'homicides diffèrent généralement en fonction du niveau de revenu des pays (fig. 6). Ces 10 dernières années, le taux d'homicides dans les pays à revenu élevé a été, en moyenne, faible et à la baisse. Dans les pays dont le revenu se situe dans la tranche supérieure des

⁸ Voir, par exemple, la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, Plus de violence, moins de développement: Analyse des rapports entre la violence armée et la réalisation des OMD (Genève, septembre 2010); Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2011 (Washington, 2011) et ONUDC, Étude mondiale sur l'homicide 2011: tendances, contextes, données (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.IV.7).

revenus intermédiaires, ce taux a connu des fluctuations, à un niveau sensiblement plus élevé, et dans le groupe des pays à revenu faible ou se situant dans la tranche inférieure des revenus intermédiaires, il n'a cessé d'augmenter. Ainsi, en 2013, le taux d'homicides dans ce dernier groupe de pays était en moyenne 2,5 fois supérieur à celui des pays à revenu élevé. Les groupes de pays classés par niveau de revenu réunissent des pays géographiquement très divers et dont les tendances de la criminalité peuvent s'expliquer par des facteurs variés. Toutefois, la corrélation observée entre niveaux de revenu et criminalité confirme qu'il existe un lien entre les niveaux de développement économique et la sécurité de la population, les pays à faible revenu étant exposés à de plus grands risques de criminalité violente.

Figure 6
Taux moyen d'homicides, selon les niveaux de revenu des pays, 2003-2013



Sources: Statistiques de l'ONUDC sur les homicides et Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

20. Outre leur utilité pour évaluer les niveaux et les tendances de la violence, les données relatives aux homicides fournissent également des renseignements analytiques sur les types de meurtres et leurs contextes, et donc sur l'importance relative de différents moteurs de la violence. Une classification analytique des homicides fondée sur des éléments tels que la préméditation, la motivation, le contexte, les instruments utilisés et la relation entre l'auteur et la victime (voir fig. 7) a été élaborée par l'ONUDC et est de plus en plus utilisée à des fins statistiques.

Homicide lié à d'autres Homicide interpersonnel activités criminelles Perpétré par un Lié à un autre Lié à des groupes Lié à d'autres partenaire intime/ homicide criminels organisés infractions pénales un membre de la interpersonnel famille Homicide sociopolitique Lié à des préjugés Lié à des motivations sociaux politiques Lié à d'autres types de motivations sociopolitiques

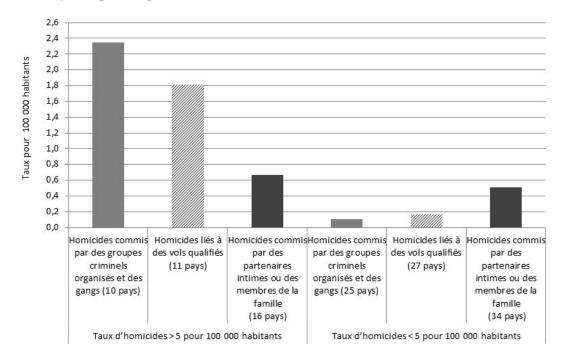
Figure 7

Classification des homicides volontaires

Source: ONUDC, Étude mondiale sur l'homicide 2013: tendances, contextes, données.

21. Bien que les données disponibles concernant les types d'homicides soient encore limitées, il est possible d'en dégager les premiers éléments d'analyse. La figure 8 permet de comparer les taux de trois types d'homicides différents, pour les pays présentant un taux supérieur à 5 homicides pour 100 000 habitants et pour ceux dont le taux est inférieur. Alors que les taux de deux types d'homicides (ceux liés aux gangs/groupes criminels organisés et ceux commis lors de vols qualifiés) sont toujours supérieurs dans les pays dont le taux d'homicide global est également plus élevé, le taux d'homicides commis par un partenaire ou un membre de la famille est très similaire pour les deux groupes de pays. Il semblerait par conséquent que les homicides mettant en cause des partenaires intimes ou liés à des violences familiales sont déterminés par des facteurs différents de ceux intervenant dans d'autres types d'homicides, et que ces facteurs sont souvent ancrés dans des normes sociales sans lien direct avec d'autres formes de criminalité et de violence. Il est à noter que, dans les pays où les taux d'homicides sont faibles, les meurtres commis par des partenaires intimes ou des membres de la famille peuvent représenter jusqu'à 60 % de l'ensemble des homicides.

Figure 8
Taux d'homicides commis par des groupes criminels organisés et des gangs, par des auteurs de vol qualifié et par des partenaires intimes ou membres de la famille, pour les pays présentant des taux d'homicides élevés et faibles, moyenne pour la période 2011-2013



Source: Statistiques de l'ONUDC sur les homicides.

Note: Les taux pour 100 000 habitants sont calculés selon une moyenne établie pour la période 2011-2013 ou les trois dernières années pour lesquelles on dispose de données.

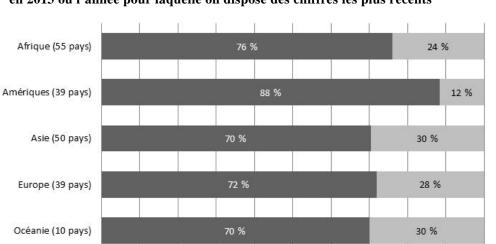
22. Les victimes des différents types d'homicides ont généralement des caractéristiques démographiques différentes. Dans toutes les régions, la majorité des victimes d'homicides sont des hommes, mais les femmes représentent près d'un tiers de l'ensemble des victimes d'homicides en Asie, en Europe et en Océanie (des régions où les taux d'homicides sont faibles, pour la plupart), tandis qu'elles constituent environ un huitième des victimes dans les Amériques (région enregistrant en moyenne des taux d'homicides plus élevés)⁹. En Afrique, les femmes représentent environ un quart du total des victimes (voir fig. 9).

⁹ Si la proportion de femmes parmi les victimes d'homicides est globalement faible, en revanche, les taux d'homicides pour 100 000 femmes sont en moyenne plus élevés dans les pays ayant un taux total d'homicides élevé que dans les pays ayant un faible taux total d'homicides.

20 %

90 %

100 %



80 %

40 %

■ Hommes
■ Femmes

50 %

60 %

70 %

80 %

Figure 9

Proportion homme/femme des victimes d'homicides par région, en pourcentage, en 2013 ou l'année pour laquelle on dispose des chiffres les plus récents

Source: Statistiques de l'ONUDC sur les homicides.

20 %

30 %

10 %

0 %

2. Meurtres sexistes

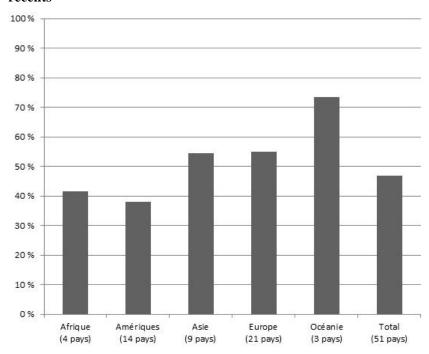
Total (193 pays)

23. Les femmes victimes d'homicides sont très souvent tuées suite à des violences sexistes liées au fait qu'elles sont des femmes. Le meurtre sexiste de femmes et de filles ¹⁰ peut prendre plusieurs formes (par exemple, ce qu'on appelle les crimes d'honneur et les meurtres liés à la dot), au sujet desquelles les statistiques existantes sont insuffisantes. Une estimation indirecte de l'ampleur du phénomène peut toutefois être obtenue en examinant les homicides commis contre des femmes par des partenaires intimes et des membres de la famille, indicateur susceptible d'être directement utilisé pour évaluer la réalisation des cibles relatives à la violence à l'égard des femmes, établies dans le cadre de l'objectif 5 de la proposition du Groupe de travail ouvert. Ces homicides sont souvent la conséquence d'un rapport de pouvoir inégal entre les hommes et les femmes, et l'ONUDC estime qu'à l'échelle mondiale, 43 600 femmes ont été tuées en 2012 par leur partenaire intime ou par un membre de leur famille, soit 47 % de l'ensemble des femmes tuées cette même année (fig. 10)¹¹.

¹⁰ Comme indiqué dans la résolution 68/191 de l'Assemblée générale, le meurtre sexiste de femmes et de filles est incriminé dans certains pays sous le nom de "fémicide" ou "féminicide" et intégré comme tel dans la législation.

¹¹ ONUDC, Étude mondiale sur l'homicide 2013, p. 53.

Figure 10 Femmes victimes d'homicides commis par un partenaire intime ou un membre de la famille, en pourcentage de l'ensemble des femmes victimes d'homicides, par région, en 2012 ou l'année pour laquelle on dispose des chiffres les plus récents



Source: Statistiques de l'ONUDC sur les homicides.

24. Les données disponibles montrent que dans les Amériques, près de 60 % des auteurs présumés d'homicides et plus de 40 % des victimes sont des hommes de moins de 30 ans (voir fig. 11). Dans cet ensemble géographique, les jeunes sont davantage susceptibles d'être victimes ou auteurs d'un homicide. La structure par âge des auteurs d'homicides est différente en Europe, où les auteurs et les victimes tendent à être plus âgés. Bien que cette tendance découle du fait que les homicides commis par des partenaires intimes/membres de la famille représentent une part plus importante de l'ensemble des homicides commis en Europe, elle reflète aussi les différences entre l'Europe et les Amériques dans la structure par âge de l'ensemble de la population.

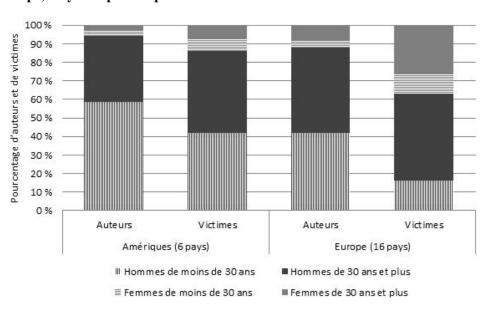


Figure 11 Auteurs d'homicides par sexe et par groupe d'âge, dans les Amériques et en Europe, moyenne pour la période 2008-2013

Source: Statistiques de l'ONUDC sur les homicides et Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

3. Corruption

25. La corruption comprend un certain nombre d'infractions définies dans la Convention contre la corruption, telles que la corruption active et passive, la soustraction de biens, l'abus de fonctions et le trafic d'influence. Des organismes nationaux et internationaux, notamment l'ONUDC¹², ainsi que des chercheurs et des organisations non gouvernementales, ont adopté une approche consistant à mesurer l'une de ces infractions, à savoir le versement de pots-de-vin, au moyen d'enquêtes portant sur l'expérience (plutôt que la perception) que les citoyens ou les entreprises ont de la criminalité. Si les méthodes de recherche doivent encore être affinées, des tendances de la corruption dans des pays du monde entier sont de plus en plus évidentes.

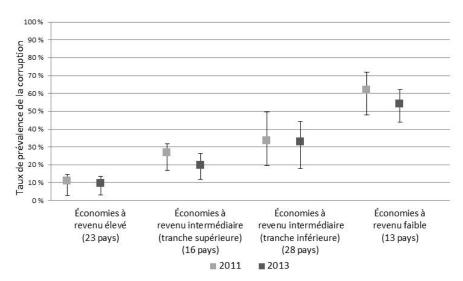
26. Ainsi, dans une enquête fondée sur l'expérience menée dans plusieurs pays du monde¹³, les estimations relatives à la prévalence de la corruption montrent une corrélation évidente avec le niveau de revenu national, ce qui indique que la corruption administrative est un fardeau d'autant plus lourd pour ceux qui sont le

¹² Ces 10 dernières années, l'ONUDC a collaboré avec les Gouvernements pour réaliser des enquêtes sur la corruption en Afghanistan (2009 et 2012), en Iraq (2013, au Nigéria (2007) et dans l'ouest des Balkans (2011 et 2013) (les conclusions de ces enquêtes sont disponibles à l'adresse www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/corruption.html).

¹³ Transparency International, Baromètre mondial de la corruption (disponible à l'adresse www.transparency.org/gcb2013). À la différence de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, le Baromètre évalue l'expérience, plutôt que la perception, de la corruption au cours des 12 derniers mois.

moins à même de le porter: les populations des pays pauvres. L'enquête montre des différences importantes concernant l'expérience de la corruption, avec des écarts de 1 à 6 entre les pays à revenu élevé et ceux à revenu faible. La corruption pèse de tout son poids sur les pays à revenu faible, bien qu'on puisse considérer comme une évolution positive la légère baisse enregistrée entre 2011 et 2013 (voir fig. 12). La corruption peut entraver le développement car elle fait obstacle à la croissance économique, notamment en décourageant les investissements productifs ¹⁴. Par ailleurs, elle a tendance à prospérer lorsque la gouvernance est faible et les perspectives sont peu nombreuses, créant un cercle vicieux entre absence de croissance économique et faiblesse de l'état de droit.

Figure 12 Taux de prévalence de la corruption, selon les niveaux de revenu des pays, 2011-2013



Source: Calculs établis par l'ONUDC sur la base du Baromètre mondial de la corruption de Transparency International pour 2011 et 2013.

Note: Les taux de prévalence indiquent la proportion de ménages ayant versé au moins un pot-de-vin au cours des 12 derniers mois, en pourcentage des ménages en contact avec certains agents publics. Le carré correspond à la valeur médiane au sein des groupes de pays, les extrémités supérieures et inférieures correspondent aux premier et troisième quartiles.

4. Traite des personnes

27. La traite des personnes est étroitement liée au développement. De nombreux flux de traite relient des zones pauvres à des zones plus prospères (voir fig. 13)¹⁵. Les facteurs de vulnérabilité face à la traite sont souvent liés à la pauvreté, au chômage, à l'inégalité, à la discrimination et à bien d'autres situations en lien avec le développement. C'est la raison pour laquelle le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a explicitement fait référence à la lutte contre la

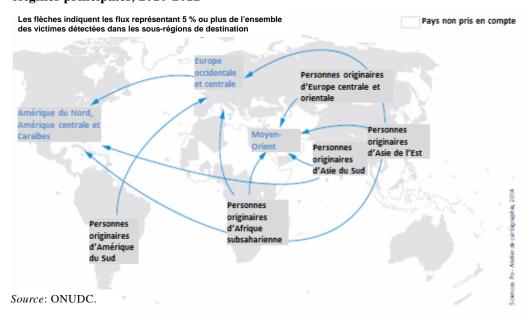
¹⁴ Ainsi, selon une enquête menée par l'ONUDC en 2013, 6 % des représentants d'entreprises ont décidé de ne pas réaliser d'investissement important par crainte d'avoir à payer des pots-de-vin pour obtenir certains services ou permis.

¹⁵ ONUDC, Rapport mondial sur la traite des personnes 2014.

traite des personnes en intégrant des cibles s'y rapportant dans les objectifs 5 et 16 de sa proposition 16.

28. Actuellement, la collecte de données au niveau mondial repose sur les cas signalés de traite des personnes. Si l'analyse de tels cas est fondamentale pour comprendre les caractéristiques et les flux de la traite, le profil des victimes et des délinquants connus, les différentes formes d'exploitation et les mesures prises par les pouvoirs publics, elle ne permet pas d'estimer l'ampleur du phénomène (prévalence).

Figure 13 Principales zones de destination des flux transrégionaux de la traite, et leurs origines principales, 2010-2012

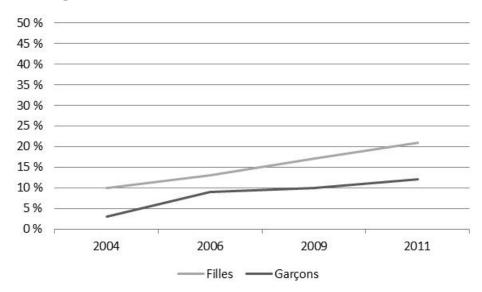


29. La traite des personnes touche pratiquement tous les pays du monde. Il s'agit d'une forme de criminalité transnationale dont les victimes sont majoritairement étrangères, bien que leur traite s'organise pour l'essentiel au sein de zones géographiques limitées, telles que des sous-régions. Les délinquants, en revanche, sont souvent des ressortissants du pays dans lequel ils sont condamnés. Tandis que la plupart des victimes connues sont des femmes que la traite destine à l'exploitation sexuelle, une part croissante des victimes détectées sont des enfants (voir fig. 14) et des hommes destinés au travail forcé ou à d'autres formes d'exploitation. La grande majorité des délinquants condamnés sont des hommes; néanmoins, la proportion de femmes atteint presque 30 %. Bien que la traite des personnes soit considérée comme une infraction pénale dans plus de 90 % des pays, le nombre de condamnations à ce titre reste faible dans beaucoup d'entre eux 17.

¹⁶ A/68/970 et Corr.1.

¹⁷ ONUDC, Rapport mondial sur la traite des personnes 2014.

Figure 14
Proportion de filles et de garçons dans l'ensemble des victimes connues de la traite des personnes, 2004-2011



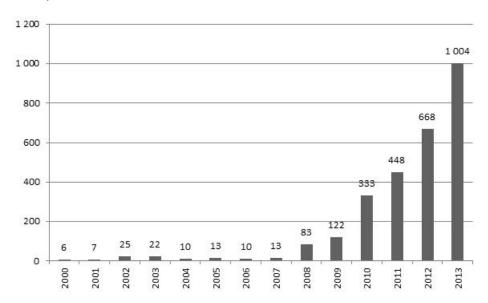
Source: ONUDC, Rapport mondial sur la traite des personnes 2014.

5. Criminalité liée aux espèces sauvages

- 30. Il est admis depuis longtemps que le développement ne peut être durable que s'il se fait dans le respect de l'environnement. Or la criminalité liée aux espèces sauvages a des conséquences directes sur la viabilité écologique. Reconnaissant cet état de fait, le Groupe de travail ouvert, dans le cadre de l'objectif 15, a vivement engagé la communauté internationale à "prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic des espèces végétales et animales protégées, en s'attaquant au problème sous l'angle de l'offre et de la demande".
- 31. Il n'existe à ce jour aucune définition acceptée au niveau international de la criminalité liée aux espèces sauvages, ni aucun indicateur normalisé pour la mesurer. En revanche, il existe sur cette question un accord international qui bénéficie d'une adhésion quasi universelle: la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui fixe des règles et des procédures pour le commerce international des espèces devant être protégées.
- 32. En vertu de cette Convention, les parties s'engagent à communiquer annuellement et tous les deux ans des données. En coopération avec le secrétariat de la Convention sous l'égide du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, l'ONUDC constitue actuellement, à partir de ces informations, une base de données qui pourrait servir de référence pour surveiller sur le long terme les tendances de la criminalité liée aux espèces sauvages.
- 33. Certains gouvernements produisent des statistiques sur le braconnage d'espèces animales. Ainsi, l'Afrique du Sud surveille le braconnage des rhinocéros, un délit qui s'est fortement intensifié ces dernières années (voir fig. 15). Au niveau

international, le principal système de suivi du braconnage est le système MIKES ("Minimising the Illegal Killing of Elephants and Other Endangered Species") du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Figure 15 Nombre de cas enregistrés de rhinocéros victimes du braconnage en Afrique du Sud, 2000-2014



Source: South African Department of Environmental Affairs (voir www.environment.gov.za/mediarelease/update_on_rhino_poaching).

III. Les systèmes de justice pénale

- 34. Les fonctions de la justice pénale (la capacité de la police, des tribunaux et du système pénal de détecter les infractions, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites de manière équitable et de réadapter les délinquants condamnés) sont assurées par les structures gouvernementales créées pour administrer la justice et veiller à l'application des lois. L'équité, la transparence, le respect des droits de l'homme, l'efficacité, la rapidité, la qualité et l'efficience sont des attributs qui caractérisent les systèmes de justice pénale, et ces critères peuvent renseigner directement sur le respect de l'état de droit et la promotion de l'accès à la justice.
- 35. Ces 10 dernières années, des progrès ont été réalisés pour produire des données et mettre au point des indicateurs permettant d'établir des critères d'évaluation de la performance des systèmes de justice pénale. En dépit des difficultés liées à l'insuffisance des données disponibles et de problèmes de compatibilité dus à la diversité des systèmes juridiques et organisationnels, la présente section expose les conclusions concernant trois aspects des systèmes de justice pénale: les politiques de détermination des peines, l'efficacité et l'équité.
- 36. Ces aspects sont essentiels pour évaluer l'état de droit et l'accès à la justice, car ils fournissent des informations pertinentes tant sur le fonctionnement efficace et

équitable des institutions que sur l'aptitude des personnes à accéder à ces institutions. Ces analyses peuvent apporter une contribution précieuse au suivi des objectifs de promotion de l'état de droit et d'égalité de l'accès à la justice (objectif 16 de la proposition soumise par le Groupe de travail ouvert).

A. Politiques de détermination des peines

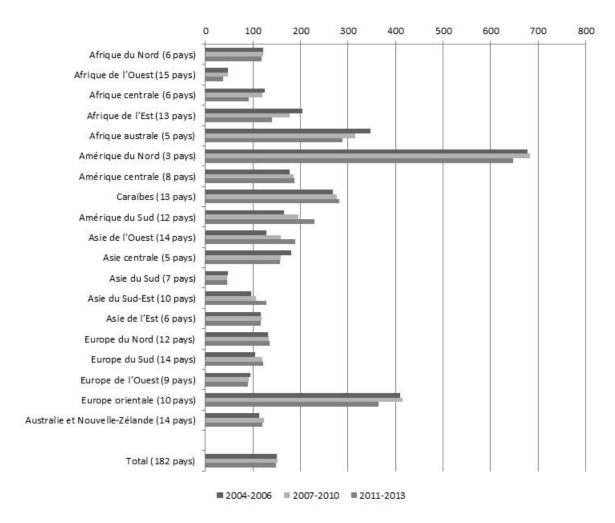
37. Par politiques de détermination des peines, on entend les mesures des systèmes de justice pénale pour lutter contre diverses infractions en ce qui concerne les types de peines, y compris les mesures non privatives de liberté. Pour réaliser une évaluation comparative des politiques de détermination des peines des systèmes de justice pénale, il conviendrait d'analyser les types de peines, notamment la durée des peines de prison prononcées à l'encontre de personnes condamnées, en fonction de la gravité des infractions pénales commises. À l'échelon international, il n'existe aucune donnée sur la durée et le type des peines qui permette de réaliser une analyse comparative. Néanmoins, les données disponibles sur les personnes détenues et la répartition des infractions pour lesquelles elles ont été condamnées et la durée de leur peine peuvent donner des indications sur les politiques de détermination des peines des systèmes de justice pénale dans le monde.

1. Population carcérale

- 38. À l'échelle mondiale, les taux de population carcérale sont restés stables ces 10 dernières années. Le nombre de détenus a augmenté d'environ 10 % depuis 2004, atteignant plus de 10,2 millions de personnes pendant la période 2011-2013. Toutefois, cette progression a été compensée par une augmentation de la population mondiale au cours de la même période, se traduisant par des taux moyens stables au niveau mondial (148 détenus pour 100 000 habitants au cours de la période 2011-2013).
- 39. Les tendances varient d'une région à l'autre. Si les taux de population carcérale ont baissé dans toutes les sous-régions d'Afrique, en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en Europe orientale (voir fig. 16), ils ont en revanche progressé en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Ouest, et en Europe du Nord et du Sud. D'importantes différences subsistent entre les sous-régions, les taux de population carcérale variant de moins de 100 détenus à plus de 600 détenus pour 100 000 personnes au cours de la période 2011-2013.

Figure 16 Population carcérale totale, pour 100 000 habitants, par sous-région, moyennes pour les périodes 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2013





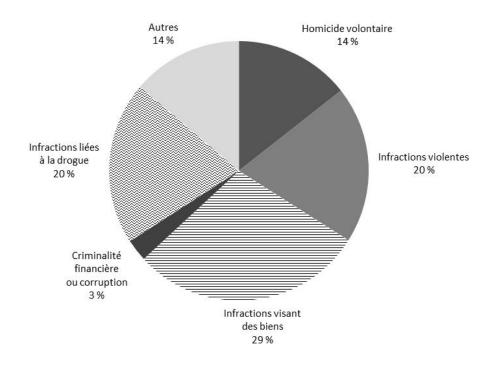
Sources: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et dixième édition de la *World Prison Population List* du Centre international d'études pénitentiaires.

2. Détenus condamnés, par infraction principale et durée de la peine

40. La répartition de la population carcérale selon le type d'infraction pour lequel les détenus ont été condamnés est fonction d'un certain nombre de facteurs comme le niveau et le type de criminalité répandue dans le pays, l'efficacité du système de justice pénale à poursuivre les délinquants et la politique en matière de détermination des peines. En outre, les infractions plus graves impliquent généralement des détentions plus longues et se traduisent donc par une part plus importante de détenus condamnés pour ce type d'infractions parmi la population

carcérale. La figure 17 montre la répartition de la population carcérale mondiale en fonction de l'infraction principale (à savoir l'infraction la plus grave pour laquelle les détenus ont été condamnés)¹⁸. D'après les informations disponibles pour 2012, 34 % des détenus purgeaient des peines principalement liées à des infractions violentes (notamment des homicides volontaires), moins de 30 % étaient condamnés pour des infractions visant des biens, 20 % pour des infractions liées à la drogue, 3 % pour des infractions financières ou des délits de corruption et 14 % pour d'autres types d'infractions.

Figure 17 **Répartition moyenne de la population carcérale mondiale, par infraction principale, 2012**



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Note: Le total mondial se fonde sur les données fournies par 53 pays.

41. Dans les Amériques, en Europe et en Océanie, la plupart des détenus étaient incarcérés pour des infractions violentes, tandis qu'en Asie, la plupart des détenus avaient été condamnés pour des infractions visant des biens ou pour des infractions liées à la drogue (voir fig. 18).

¹⁸ Les détenus sont parfois condamnés pour plusieurs infractions; dans ce cas, il est fait référence à l'infraction la plus grave.

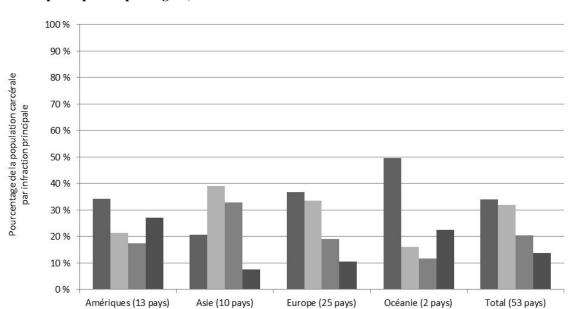


Figure 18
Répartition moyenne de la population carcérale mondiale, par infraction principale et par région, 2012

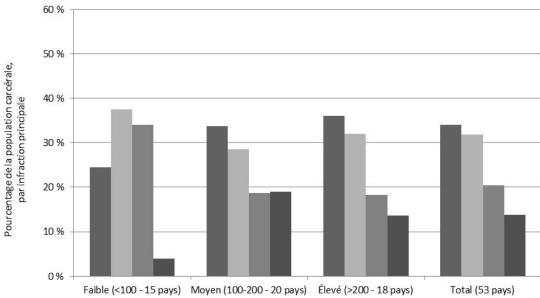
■ Homicides et autres crimes violents ■ Infractions liées à la drogue ■ Infractions visant des biens et criminalité financière ■ Autres

Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Note: Le total mondial inclut trois pays d'Afrique.

42. En ce qui concerne les différents taux de population carcérale (faible, moyen et élevé), la figure 19 montre que plus ce taux est élevé, plus la proportion de détenus condamnés pour des infractions violentes est importante. La proportion de détenus condamnés pour des infractions visant des biens est presque identique dans les pays ayant des taux de population carcérale différents, tandis que la part des détenus condamnés pour des infractions liées à la drogue est particulièrement élevée dans les pays ayant une faible population carcérale.

Figure 19
Répartition en pourcentage de la population carcérale, par infraction principale dans les pays où les taux sont faibles, moyens ou élevés, pour 100 000 habitants



■ Homicides et autres crimes violents ■ Infractions liées à la drogue ■ Infractions visant des biens et criminalité financière ■ Autres

Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Note: Les données sur l'infraction principale portent sur 2012. Les données sur le taux de population carcérale renvoient à la moyenne pour la période 2011-2013.

- 43. Pour ce qui est de la durée des peines, à l'échelle mondiale, environ un tiers des détenus sont condamnés à des peines allant jusqu'à 5 ans, 30 % pour des peines d'une durée entre 5 et 10 ans et le reste (37 %) pour des peines de plus de 10 ans. Parmi ce dernier groupe, environ 8 % étaient condamnés à une peine de prison à vie, en 2012.
- 44. Les tendances en matière de détermination des peines et les politiques d'application des peines peuvent varier d'une région à l'autre, ce qui peut influencer la répartition régionale de la durée moyenne de la peine que les détenus condamnés doivent finalement purger. D'après les données disponibles pour 2012, en Europe et en Océanie, la majorité des détenus étaient incarcérés pour une durée de 5 ans au plus, contre 40 % dans les Amériques et seulement 15 % en Asie, où la majorité des détenus étaient condamnés à des peines beaucoup plus longues (fig. 20). La proportion de détenus condamnés à des peines de 5 à 10 ans (entre 22 % et 31 %) était très semblable dans toutes les régions.

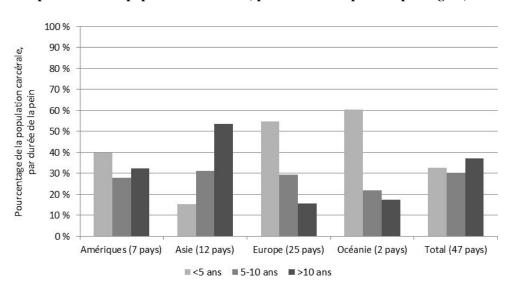


Figure 20 Répartition de la population carcérale, par durée de la peine et par région, 2012

Note: Le total mondial inclut un pays d'Afrique.

45. Le taux de population carcérale (faible, moyen et élevé) ne permet pas de prédire la proportion de détenus condamnés à une peine d'une certaine durée (voir fig. 21). Dans les pays ayant un taux de détention faible, la plupart des détenus sont condamnés à des peines allant jusqu'à 5 ans, alors que dans les pays où le taux d'incarcération est moyen, la part de détenus condamnés à de longues peines (de plus de 10 ans) est plus importante. Il est à noter que dans les systèmes ayant les taux de détention les plus élevés, la moitié de la population carcérale purge des peines de courte durée (jusqu'à 5 ans) et la proportion de peines de longue durée est très faible.

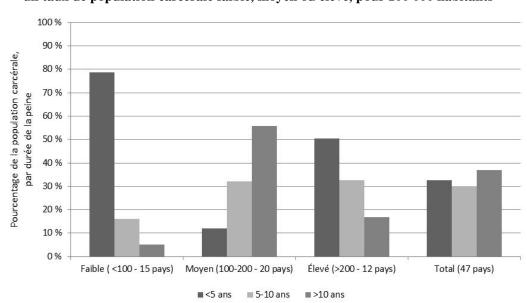


Figure 21 Répartition de la population carcérale, par durée de la peine dans les pays ayant un taux de population carcérale faible, moyen ou élevé, pour 100 000 habitants

Note: Les données sur la durée de la peine portent sur 2012; les taux de population carcérale renvoient à la moyenne pour la période 2011-2013.

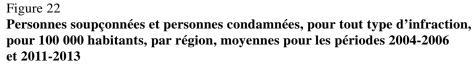
B. Efficacité

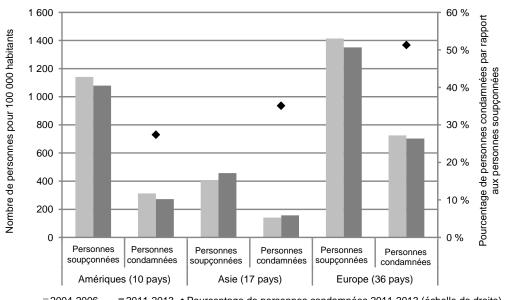
46. Par efficacité d'un système de justice pénale, on entend sa capacité à appliquer les ressources disponibles de manière économique pour réaliser les objectifs définis par la loi et améliorer la sécurité publique. Pour mesurer l'efficacité d'un système de justice pénale, on peut comparer les entrées aux résultats obtenus. Du point de vue de la justice pénale, en comparant le nombre de personnes soupçonnées (personnes présentées officiellement devant la police ou le système de justice pénale pour 100 000 personnes) (entrées) avec le nombre de personnes condamnées (résultats), on peut déterminer si les ressources sont utilisées efficacement aux différentes étapes du processus de justice pénale. La notion d'efficacité, mesurée en fonction du nombre de personnes condamnées et non d'affaires résolues, ne donne aucune indication sur la question de savoir si le système est juste et équitable et conforme aux normes internationales en matière de justice et de droits de l'homme.

1. Personnes soupçonnées et condamnées

47. Le taux de personnes soupçonnées et condamnées fournit une première indication des activités menées par les services de détection et de répression et les acteurs de la justice pénale 19.

¹⁹ Cet indicateur, qui est fonction de la disponibilité de données, est limité du fait qu'il utilise les personnes comme unité de compte (et non les affaires) et qu'il s'appuie sur des données





■2004-2006 ■2011-2013 ◆ Pourcentage de personnes condamnées 2011-2013 (échelle de droite)

Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

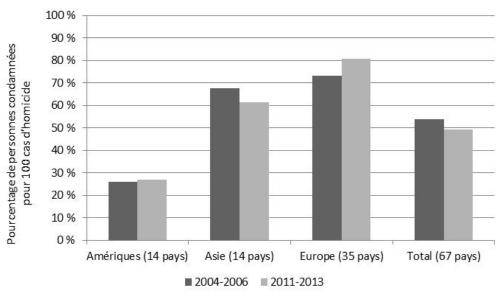
- 48. D'après les tendances mondiales et régionales en matière d'arrestation et de condamnation des auteurs d'infractions (fig. 22), les taux de personnes présentées officiellement devant la police et de personnes condamnées sont stables. À titre de comparaison, les taux de personnes soupçonnées et de personnes condamnées sont plus élevés en Europe, suivie par les Amériques et l'Asie.
- Le nombre de personnes condamnées par rapport au nombre de personnes soupçonnées peut être considéré comme un indicateur de l'efficacité du système. D'importantes différences subsistent sur le plan régional, et ces taux oscillent de 25 % dans les Amériques à 34 % en Asie et 52 % en Europe (voir fig. 22).

annuelles agrégées alors que les personnes sont parfois présentées officiellement devant le système de justice pénale et jugées dans deux années calendaires différentes.

2. Taux de condamnation pour homicide

50. En ce qui concerne les homicides, il est possible de déterminer l'efficacité du système de justice pénale en examinant le nombre de personnes condamnées pour homicide par rapport au nombre total de victimes d'homicides enregistré par la police (voir fig. 23)²⁰. Le taux de condamnation pour homicide varie grandement d'une région à l'autre, de 80 % en Europe (où il a augmenté entre 2004-2006 et 2011-2013) à 60 % en Asie (où il est en recul depuis 2004-2006) et à un quart dans les Amériques.

Figure 23 Pourcentage de personnes condamnées pour homicide par rapport à l'ensemble des cas enregistrés par la police, par région, pour les périodes 2004-2006 et 2011-2013



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Note: Le total mondial inclut deux pays d'Afrique et deux pays d'Océanie.

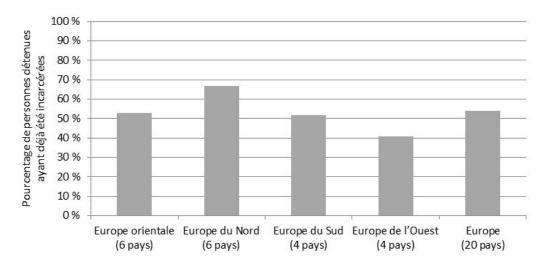
3. Récidive

51. La récidive – qui désigne généralement la commission d'une infraction par une personne qui a déjà commis la même infraction ou une autre infraction – est un indicateur important non seulement de l'efficacité mais aussi de l'efficience du système de justice pénale. Par exemple, un taux élevé de récidive indique que les mécanismes judiciaires et pénitentiaires ne sont pas en mesure d'assurer la réadaptation des auteurs d'infractions. Une mesure indirecte du taux de récidive est

²⁰ Lorsque l'on compare les données agrégées sur le nombre de personnes condamnées pour homicide et le nombre de victimes d'homicides au cours d'une année donnée, il convient de rester prudent dans la mesure où il s'agit d'une mesure assez rudimentaire de l'efficacité. En effet, cette mesure ne tient pas compte des homicides multiples commis par un seul auteur, ni des homicides commis par plusieurs auteurs mais avec une seule victime ni du fait qu'en raison d'enquêtes prolongées, des condamnations ne sont prononcées que plusieurs années après l'infraction.

obtenue en s'appuyant sur le pourcentage de détenus ayant déjà été condamnés à une peine de prison. Ces données ne sont disponibles que dans très peu de pays et la figure 24 montre que, sur les 20 pays européens ayant fourni ces données, les taux les plus élevés de détenus ayant déjà été condamnés étaient enregistrés en Europe du Nord (plus de deux tiers), suivie par l'Europe orientale et l'Europe du Sud (environ 50 %). L'Europe occidentale était la seule région où ce groupe représentait moins de la moitié de la population carcérale (40 %). Toutefois, la prudence est de mise en ce qui concerne l'interprétation de ces données étant donné que dans certains de ces pays, la population carcérale est inférieure à la moyenne mondiale, et le taux élevé de détenus récidivistes pourrait être dû à l'inefficacité des programmes de réadaptation mais aussi aux politiques de détermination des peines. Par exemple, des politiques favorables aux sanctions autres que la détention pour les primodélinquants risquent de se traduire par une surreprésentation des délinquants récidivistes parmi la population carcérale.

Figure 24 Pourcentage des personnes détenues en prison ayant déjà été incarcérées en Europe, par sous-région, moyenne pour la période 2010-2012



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

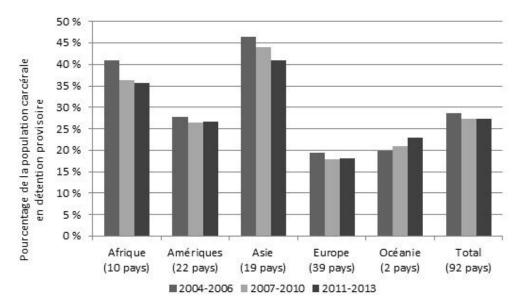
C. Équité

52. Dans un système de justice pénale, la notion d'équité implique un certain nombre de procédures et de normes pour le traitement des détenus et des victimes que les États sont tenus de respecter. Elle englobe par conséquent divers aspects, par exemple l'égalité de traitement devant la loi et le traitement équitable des facteurs juridiquement pertinents lors du jugement et de la condamnation. Un élément clef de l'équité est l'égalité des armes, ce qui implique en particulier que les inculpés devraient être dûment représentés lors du procès.

1. Détention provisoire

- 53. Conformément aux Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) (résolution 45/110 de l'Assemblée générale, annexe), il convient de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour réduire au minimum la durée de détention des personnes en attente de jugement, tandis que des mesures alternatives à la détention provisoire devraient être adoptées le plus rapidement possible. Par conséquent, de nombreux pays s'efforcent de réduire la durée de la détention provisoire et le nombre de détenus en attente de jugement.
- 54. À l'échelle mondiale, plus d'un quart des personnes incarcérées n'ont pas encore été condamnées ou sont en attente de jugement (voir fig. 25). Les taux les plus élevés ont été enregistrés en Asie (environ 40 % pour la période 2011-2013) et en Afrique (35 % pour la période 2011-2013), même si une diminution a été observée par rapport à la période 2004-2006.

Figure 25 Pourcentage de la population carcérale en détention provisoire par rapport à l'ensemble de la population carcérale, par région, moyennes pour les périodes 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2013



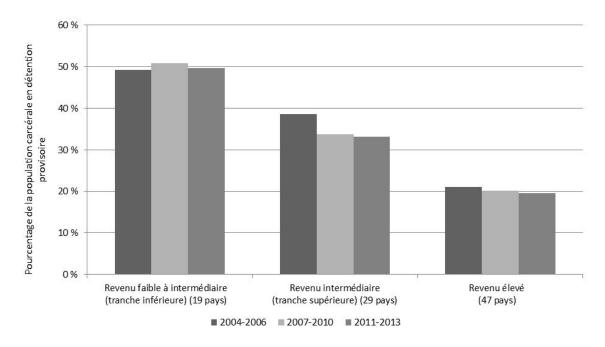
Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

55. Dans toutes les régions, les personnes en détention provisoire représentent moins de la moitié de la population carcérale (voir fig. 25). Toutefois, ces moyennes régionales dissimulent le fait que dans de nombreux pays de chaque région, la majorité des personnes incarcérées sont en détention provisoire. C'était encore le cas pendant la période 2011-2013: les personnes en détention provisoire représentaient la majorité des détenus dans 40 % des pays répondants en Afrique (tendance stable), 36 % des pays des Amériques (en progression depuis la période 2004-2006) et 15 % des pays d'Asie (en baisse depuis la période 2004-2006). En

revanche, tous les pays européens ont systématiquement signalé moins de 50 % de personnes en détention provisoire dans leurs institutions depuis 2014.

56. La proportion de personnes en détention provisoire est la plus élevée en moyenne dans les pays où les revenus sont les plus bas et la plus faible dans les pays où les revenus sont plus élevés (voir fig. 26). Cette situation pourrait être due au manque de ressources pesant sur le système de justice pénale, ce qui empêche le traitement rapide des personnes soupçonnées placées en détention provisoire. Un taux élevé de personnes en détention provisoire peut indiquer des lacunes dans le système de justice pénale.

Figure 26
Pourcentage de la population carcérale en détention provisoire par rapport à l'ensemble de la population carcérale, par niveau de revenu des pays, moyennes pour les périodes 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2013



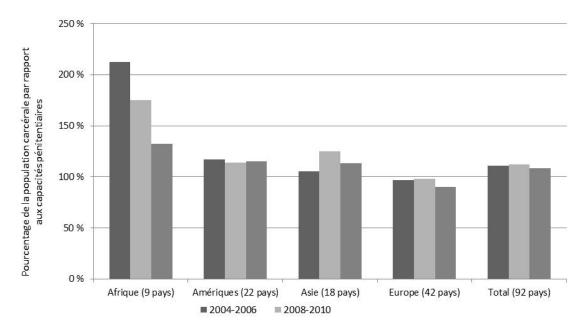
Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

2. Surpopulation carcérale

57. Dans la plupart des régions, les capacités des prisons sont souvent dépassées, ce qui se traduit par une surpopulation (voir fig. 27). Cette situation a de graves incidences sur les conditions de détention, limitant l'accès des détenus aux services fondamentaux (espace vital suffisant, nourriture en quantité suffisante et soins de santé adaptés) et en ne leur permettant pas de purger leur peine dans un cadre favorable à la réadaptation. En dépit de certaines améliorations, le taux mondial d'occupation des prisons est resté largement supérieur à 100 % des capacités au cours de la période 2011-2013. Le niveau de surpopulation a très nettement reculé dans les neuf pays africains pour lesquels des données étaient disponibles.

Figure 27

Pourcentage de la population carcérale par rapport aux capacités pénitentiaires, par région, moyenne pour les périodes 2004-2006, 2007-2010 et 2011-2013

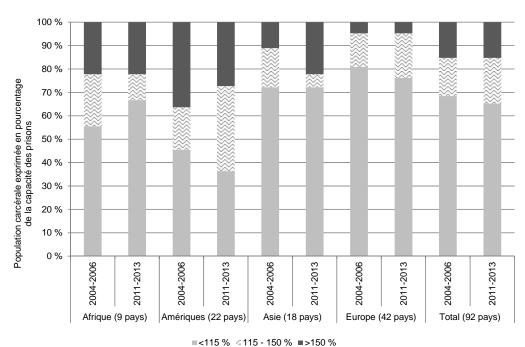


Note: Le total mondial inclut un pays d'Océanie.

58. La surpopulation carcérale continue toutefois de poser problème pour de nombreux systèmes pénitentiaires dans le monde entier. Si 15 % des pays répondants (14 sur 92) ont un problème de surpopulation extrême (supérieure à 150 % des capacités), environ un tiers des pays déclarent une surpopulation légèrement moins importante (entre 115 % et 150 % des capacités pénitentiaires). Le nombre de pays connaissant des problèmes de surpopulation est particulièrement élevé dans les Amériques (voir fig. 28).

Figure 28

Pourcentage de pays où la population carcérale adulte dépasse les capacités de 115 % et de 150 %, par région, moyenne pour les périodes 2004-2006 et 2011-2013



Note: Le total mondial inclut un pays d'Océanie.

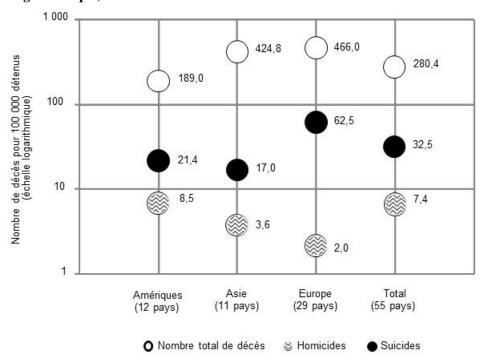
3. Décès en prison

59. Les systèmes pénitentiaires sont tenus de protéger la santé et la sécurité des détenus. Les données sur les décès survenus en prison peuvent fournir des informations précieuses sur la qualité des conditions de vie en détention²¹. Se fondant sur les données disponibles pour 33 pays, environ 7,4 détenus sur 100 000 personnes incarcérées ont été victimes d'homicide pendant leur détention, soit un taux plus élevé que parmi la population générale. Les décès en prison sont particulièrement fréquents dans les Amériques, où le taux de détenus tués était de 8,5 pour 100 000. Dans certains pays d'Amérique centrale et du Sud, le taux d'homicides commis en prison se situe entre 60 et 137 pour 100 000 détenus (voir fig. 29).

²¹ Conformément au principe 34 de l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, "si une personne détenue ou emprisonnée vient à décéder ou à disparaître pendant la période de sa détention ou de son emprisonnement, une autorité judiciaire ou autre ordonnera une enquête sur les causes du décès ou de la disparition".

60. Le suicide chez les détenus semble plus fréquent en Europe que dans les autres régions, le taux moyen s'établissant à 62 pour 100 000 détenus, soit plus de 13 % de l'ensemble des décès survenus en détention. Un certain nombre de facteurs de stress peuvent influencer les taux élevés de suicides en prison, notamment la surpopulation, la durée de la détention provisoire et la dureté des traitements. L'établissement d'un profil de la population carcérale vulnérable au suicide est essentiel pour la prévention, comme le recommande l'Organisation mondiale de la Santé²².

Figure 29 Nombre total de décès, d'homicides et de suicides parmi la population carcérale, pour 100 000 détenus, par région, moyenne pour la période 2010-2012 (échelle logarithmique)



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Note: Le total mondial inclut un pays d'Afrique et un pays d'Océanie.

4. Enfants en détention

61. Le nombre d'enfants en prison pour 100 000 enfants est un des indicateurs clefs de la justice pour mineurs²³. Conformément aux règles et normes, l'arrestation et l'incarcération d'enfants sont des mesures qui devraient être prises en tout dernier ressort et pour une durée la plus courte possible²⁴.

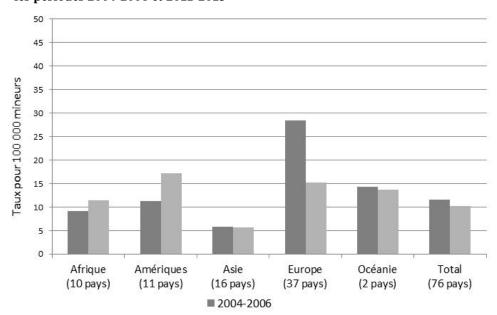
²² Voir http://www.who.int/mental_health/resources/resource_jails_prisons_french.pdf.

²³ Voir Manuel de mesure des indicateurs de la justice pour mineurs (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.V.7).

²⁴ Voir Convention relative aux droits de l'enfant, article 37 b); et Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (résolution 45/113 de l'Assemblée générale, annexe).

62. À l'échelle mondiale, entre la période 2004-2006 et la période 2011-2013, le taux d'enfants en détention est tombé de 12 à 10 pour 100 000 enfants (voir fig. 30). Cette évolution est peut-être liée à des changements ponctuels apportés aux politiques dans différents pays et à un recours accru aux mesures alternatives à l'incarcération et à la promotion des mesures de réadaptation qu'offre le système de justice pour mineurs dans de nombreux pays. En particulier, le taux d'enfants en détention a nettement augmenté en Amérique centrale et en Asie de l'Ouest, tandis qu'en Europe, il a chuté de plus de 30 % dans la plupart des sous-régions, à l'exception de l'Europe du Sud.

Figure 30 Part de mineurs en détention, pour 100 000 mineurs, par région, moyenne pour les périodes 2004-2006 et 2011-2013



Source: Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

IV. Améliorations apportées aux systèmes statistiques de suivi de la criminalité et de la justice pénale

63. En sa qualité d'entité chargée de coordonner les statistiques sur la criminalité et la justice pénale au sein du système des Nations Unies, l'ONUDC a mené ces dernières années un certain nombre d'activités pour renforcer la collecte et l'analyse de données sur la criminalité et la justice pénale. Comme l'indique le rapport de 2013 sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité (E/CN.3/2013/11), qui a été soumis pour examen et pour approbation à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à la Commission de statistique, ces activités sont regroupées en trois grandes catégories: élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle méthodologie en matière de statistiques de la criminalité, amélioration de la capacité à établir et

diffuser des données sur la criminalité et amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international.

- 64. En ce qui concerne l'amélioration des normes, l'ONUDC a guidé l'action mondiale visant à remédier à l'absence de définitions et de concepts communs pour décrire les infractions pénales en élaborant une classification internationale des infractions à des fins statistiques. Après plus de cinq années d'élaboration, marquées par des travaux méthodologiques approfondis, plusieurs séries de tests et des consultations approfondies avec les États Membres ainsi que des experts des questions techniques et statistiques, la première classification internationale complète des infractions sera finalement présentée à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en 2015. L'ONUDC a prévu de mener d'autres activités pour appuyer l'application et l'utilisation de cette classification.
- 65. Les méthodes de mesure de la criminalité fondées sur des enquêtes par sondage ont été renforcées grâce à l'amélioration et à la promotion des enquêtes de victimisation. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, l'ONUDC et le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice, administré par l'Institut mexicain de statistiques et de géographie et l'ONUDC, pilotent actuellement une initiative régionale (l'initiative relative à l'enquête de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes), conjointement avec un certain nombre d'organisations nationales et internationales en vue d'élaborer un référentiel commun pour les enquêtes de victimisation, comprenant notamment un cadre méthodologique et un questionnaire harmonisé, en vue de mener des enquêtes de victimisation comparables à l'échelle régionale.
- 66. Ces dernières années, l'ONUDC a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives pour aider les pays à produire des statistiques sur la criminalité au moyen de services consultatifs, d'outils de formation, d'activités d'assistance technique directe, de formations, de séminaires et de réunions. Des stages de formation sur les enquêtes de victimisation ont ainsi été dispensés aux pays d'Amérique latine et d'Asie et une assistance technique directe a été fournie pour compiler l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.
- 67. Un moyen essentiel pour promouvoir la qualité et la cohérence des statistiques sur la criminalité et la justice pénale a été la création, en étroite collaboration avec l'Institut mexicain de statistiques, d'une plate-forme régionale pour les statistiques sur la criminalité à Mexico (Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice). En association avec ces deux institutions (le Centre d'excellence et l'Institut mexicain de statistiques) ainsi que d'autres organisations, deux grandes conférences internationales sur les statistiques de la criminalité ont été organisées: la première Conférence internationale sur les statistiques en matière de gouvernance, de sécurité publique, de victimisation et de justice, tenue à Aguascalientes en 2012, et la deuxième Conférence internationale sur les statistiques en matière de gouvernance, de sécurité publique, de victimisation et de justice, tenue à Mexico en 2014.

- 68. Comme l'ont demandé le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans un certain nombre de résolutions 25, l'ONUDC mène depuis les années 1970 un programme de collecte de données mondiales par le biais de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Des données sont fournies chaque année par les États Membres, mises à disposition du public sur le site Web de l'ONUDC et utilisées pour des publications analytiques. Ces dernières années, les efforts ont porté sur la mise en place d'un réseau de centres nationaux de liaison et l'établissement de liens de collaboration avec des organisations régionales comme Eurostat et l'Organisation des États américains.
- 69. Grâce aux données recueillies par le biais de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, complétées par la vaste collecte de données destinées à sa base de données statistiques mondiales sur les homicides, l'ONUDC a produit et publié deux éditions de son Étude mondiale sur l'homicide (2011 et 2013)²⁶. L'étude de 2013 se fondait sur des données relatives aux tendances et caractéristiques en matière d'homicides volontaires pour 219 pays et territoires, examinait les homicides et les actes de violences après les conflits, le rôle des armes à feu et d'autres dispositifs et analysait les mesures de justice pénale face aux homicides.
- 70. Des progrès ont été accomplis pour mesurer la corruption au moyen d'enquêtes portant sur l'expérience de la corruption, tant parmi la population générale que dans le secteur privé. Ces dernières années, l'ONUDC a aidé un certain nombre de pays à élaborer des outils méthodologiques, des questionnaires et des publications analytiques sur la corruption²⁷.

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

71. Les analyses figurant dans le présent rapport montrent que plusieurs obstacles doivent être surmontés pour permettre à tous les citoyens du monde de vivre en sécurité et dans un environnement qui respecte et encourage l'état de droit. Les homicides diminuent lentement à l'échelle mondiale, mais demeurent élevés et continuent de progresser dans les pays à faible revenu. Dans ce contexte, les meurtres de femmes par des partenaires intimes et des membres de la famille, indicateur indirect du meurtre sexiste de femmes et de filles, affichent un taux de prévalence similaire dans toutes les régions du monde, indépendamment des taux des autres types de violence meurtrière.

²⁵ Résolutions 65/232 et 66/181 de l'Assemblée générale et résolutions 2009/25 et 2012/18 du Conseil économique et social.

²⁶ Disponible (en anglais) à l'adresse: www.unodc.org/gsh.

²⁷ Voir le rapport régional, intitulé Corruption in the Western Balkans: Bribery as Experienced by the Population (Vienne, 2011) et sept rapports établis à l'échelle nationale; Corruption in Afghanistan: bribery as reported by the victims (Vienne, 2010), Corruption in Afghanistan: recent patterns and trends – summary findings (Vienne, 2012); Corruption and Integrity Challenges in the Public Sector of Iraq (Vienna, 2013); et le rapport régional, intitulé Business, Corruption and Crime in the Western Balkans: The Impact of Bribery and Other Crime on Private Enterprise (Vienne, 2013), et sept rapports établis à l'échelle nationale.

- 72. Les informations disponibles indiquent que les pays à faible revenu sont touchés de façon disproportionnée par diverses formes de corruption, tandis que les flux de la traite des personnes et du trafic illicite d'espèces menacées ont généralement pour origine les pays en développement, les pays de régions plus riches étant leur destination finale. Certains indicateurs de l'équité du système de justice pénale, comme la détention provisoire ou la surpopulation carcérale, donnent également à penser qu'un faible état de droit tend à être associé à un niveau inférieur de développement économique.
- 73. Le suivi régulier des tendances de la criminalité et du fonctionnement des systèmes de justice pénale est donc primordial pour mesurer les progrès accomplis visant à renforcer l'état de droit et encourager le développement durable. Un ensemble dynamique de données statistiques et d'indicateurs sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale répond aux exigences en matière de pertinence, de rigueur méthodologique et de couverture géographique, ce qui pourrait aider à évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. Comme le montre le présent rapport, les indicateurs sur les homicides, les meurtres sexistes, la corruption, la traite de personnes, la criminalité liée aux espèces sauvages, les politiques de détermination des peines et l'efficacité et l'équité du système de justice pénale sont, à différents degrés, de plus en plus fiables et disponibles et permettent de surveiller certains aspects intéressant la violence et la sécurité, la violence à l'égard des femmes, l'accès à la justice et l'état de droit, énoncés dans les objectifs 5, 15 et 16 proposés par le Groupe de travail ouvert (A/68/970 et Corr.1).
- 74. Les progrès actuellement réalisés en termes de qualité, de comparabilité sur le plan international et de disponibilité de statistiques sur la criminalité constituent une évolution encourageante dont il faut tenir compte pour déterminer les indicateurs du programme pour l'après-2015. Par exemple, la classification internationale des infractions à des fins statistiques représente un progrès important à l'échelle mondiale, dans la mesure où elle pourrait servir de cadre de définition commun tant pour l'enregistrement initial que pour l'échange ultérieur des données.

B. Recommandations

- 75. Le Congrès voudra peut-être prendre note des progrès accomplis à l'échelle mondiale pour réduire certains types d'infractions (comme les infractions visant des biens) et des difficultés qui persistent pour d'autres infractions (notamment les homicides) dans certaines régions et dans les pays à faible revenu. Tout en notant que des lacunes subsistent encore en termes de qualité et de disponibilité des données, le Congrès voudra peut-être recommander que des travaux soient entrepris pour analyser les liens qui existent entre la criminalité, la justice pénale et le développement.
- 76. Ces dernières années, la communauté internationale s'est efforcée d'affiner les propositions de buts et objectifs à inclure dans le cadre pour l'après-2015. Dans le même temps, un travail considérable a été entrepris aux échelons national et international pour améliorer les statistiques sur la criminalité et la justice pénale et un ensemble d'indicateurs est à présent disponible pour réaliser une évaluation globale. Le Congrès voudra peut-être prendre acte des progrès réalisés pour

améliorer les données statistiques sur la criminalité et la justice pénale, notamment en vue de la finalisation du programme de développement pour l'après-2015.

- 77. La finalisation de la classification internationale des infractions à des fins statistiques constitue une étape marquante dans les efforts déployés pour recueillir des données sur la criminalité de meilleure qualité et comparables, qui permettront d'analyser plus rigoureusement les tendances de la criminalité. Parallèlement, l'ONUDC devrait formuler des orientations techniques et méthodologiques pour soutenir ces efforts, et des ressources correspondantes devraient être mises à disposition pour mettre au point des programmes d'assistance technique à l'appui de l'application de la classification internationale des infractions à des fins statistiques.
- 78. L'analyse et le suivi, à l'échelle internationale, des tendances de la criminalité et du fonctionnement des systèmes de justice pénale sont indispensables pour mieux comprendre les tendances et les facteurs de la criminalité et améliorer les mesures de lutte contre la criminalité, notamment les programmes de prévention de la criminalité. Compte tenu du succès de l'Étude mondiale sur l'homicide, le Congrès voudra peut-être encourager l'ONUDC à continuer de renforcer ses activités de collecte et d'analyse de données sur la criminalité. Il pourrait étudier des formes de collaboration avec d'autres organismes régionaux ou internationaux afin de rationaliser le processus de collecte de données et d'améliorer encore la qualité et l'exhaustivité de l'analyse, qui devrait viser à fournir des indications sur l'efficacité des politiques de prévention et de réduction de la criminalité.